



PENVÉNAN, le 30 Novembre 2021,

Madame le Maire, Denise PRUD'HOMM,

Aux Conseillers Municipaux

INVITATION

OBJET : CONSEIL MUNICIPAL

DATE : LUNDI 06 DÉCEMBRE 2021

HEURE : 19H00

LIEU : SALLE DES FÊTES

ORDRE DU JOUR :

- 1. PRÉSENTATION ET APPROBATION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE DE L'ANCIEN CAFÉ DU COMMERCE PAR LA SPLA LANNION TRÉGOR AMÉNAGEMENT**
- 2. AFFAIRES FINANCIÈRES :**
 - Ouverture des crédits d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2022 sur tous les budgets ;
 - Décision modificative n°4 du budget Centre de vacances ;
 - Tarifs des Campings municipaux ;
 - Tarifs du Centre de vacances et du Centre d'hébergement de Roch Gwen ;
 - Tarifs du Centre Nautique de Port-Blanc ;
 - Emploi associatif local de l'Association de Tennis de Penvenan – convention de financement ;
 - Subvention exceptionnelle au Restaurant Municipal.
- 3. PERSONNEL COMMUNAL :**
 - Mise en place d'un contrat « Parcours Emploi Compétences » ;
 - Actualisation de la participation communale au contrat de prévoyance ;
 - Organisation du temps de travail : Mise en œuvre des 1607 heures.
- 4. AFFAIRES SCOLAIRES :** Approbation et autorisation de signature de la convention établie entre la CAF, la MSA et les services de la DSDEN, pour le repérage des enfants soumis à l'obligation d'instruction.
- 5. ADOPTION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)**



- 6. AFFAIRES MARITIMES :** Désignation des représentants au Conseil des mouillages de la zone de mouillages et d'équipements légers de Buguelès.
- 7. INTERCOMMUNALITÉ :**
- Approbation et autorisation de signature de la Convention Territoriale Globale établie entre LANNION TRÉGOR COMMUNAUTÉ, la CAF et les communes membres, concernant les enjeux sociaux du territoire.
 - Approbation des rapports de la Commission Locale des Charges Transférées (CLECT) au 1^{er} janvier 2020 et 2021 – Droit commun et partie dérogatoire.
- 8. DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**
- 9. QUESTIONS DIVERSES**

**Pour le Maire empêché
et par obligation,**

L'Adjointe déléguée,

Madame Laetitia LE BOUDER

